

## Compte joint actif 5 ans après mon divorce

Par **Sanmarco**, le 25/11/2008 à 18:20

Bonjour,

Voici mon cas :

J'ai divorcé il y a 5 ans et je reçois aujourd'hui un courrier de la banque me demandant de signer un formulaire permettant de transformer le compte joint que j'avais avec mon ex-mari en compte personnel à son nom (en conservant le même n° de compte). Ce qui me trouble c'est la formulation :

"Nous déclarons faire notre affaire de toutes réclamations qui pourraient émaner de toutes personnes à cet égard et nous engageons à supporter toutes les conséquences dommageables pouvant découler de la conservation du même numéro de compte, au détriment de BNPP, à première demande de celle-ci, notamment en cas de contestations judiciaires de tous frais de justice et honoraires"

1-Est-ce que risque quelque chose si je ne fais rien (Je ne devrais pas être responsable des dettes ou découvert que contracterait mon ex-mari depuis notre divorce) ?

2-A quelles conséquences dommageables je m'expose en signant ce formulaire ?

Merci pour vos conseils.

Cordialement

Par **chibi**, le 27/11/2008 à 23:16

Si vous ne faites rien, on ne peut que constater un silence qui dans ce cas ne vaut pas comme acceptation (si ce que j'ai appris de mon cours est correct, mais il me semble que c'est bien cela!)

Après... Le plus simple serait d'appeler la banque pour obtenir des informations sur ce courrier non ?

Par **jeeecy**, le 28/11/2008 à 07:24

C'est bizarre que le compte joint n'ait pas été cloturé après le divorce...

Utilisez-vous encore ce compte ou seul votre ex l'utilise?

Par **Sanmarco**, le **28/11/2008** à **07:45**

Bonjour,

Seul mon ex-mari utilise ce compte. Il n'a pas été clôturé car pour éviter que la juge ne l'oblige à me verser une somme durant la période allant jusqu'à la prononciation du divorce, il a mis en avant le fait que j'aurai pour mes besoins l'utilisation de ce compte. Bien entendu, il s'est empressé de me supprimer chéquier, carte bancaire ... Devenant seul responsable de notre exploitation, son banquier a ses faveurs ...

Cela fait plus de 5 ans et j'avoue que j'avais complètement oublié l'existence de ce compte. Si j'appelle son banquier, je risque d'avoir une réponse du type "Ne vous inquiétez pas, c'est une formulation standard ...".

Je crois savoir que pour obtenir que notre compte soit disjoint, il suffit que j'envoie un recommandé à la banque, sans mention particulière comme celle que je vous ai signalé.

En tous cas merci pour vos conseils.

Cordialement.

Par **Camille**, le **28/11/2008** à **10:54**

Bonjour,

[quote="Sanmarco":1bitlqyn]

[i:1bitlqyn]"Nous déclarons faire notre affaire de toutes réclamations qui pourraient émaner de toutes personnes à cet égard et nous engageons à supporter toutes les conséquences dommageables pouvant découler de la conservation du même numéro de compte, au détriment de BNPP, à première demande de celle-ci, notamment en cas de contestations judiciaires de tous frais de justice et honoraires"[/i:1bitlqyn]

1-Est-ce que risque quelque chose si je ne fais rien (Je ne devrais pas être responsable des dettes ou découvert que contracterait mon ex-mari depuis notre divorce) ?

2-A quelles [i:1bitlqyn]conséquences dommageables [/i:1bitlqyn]je m'expose en signant ce formulaire ?

[/quote:1bitlqyn]

Rien de plus que ce à quoi vous vous exposez aujourd'hui sans avoir signé ce papier :

Compte joint aux noms de deux personnes non conjointes, responsabilité solidaire de toutes les cagades qui peuvent ou ont pu arriver sur ce compte.

Normalement, une fois ce papier daté et signé et reçu par la banque, plus de responsabilité sur ce qui pourra se passer sur ce compte à l'avenir, mais pas ce qui a pu s'y passer avant mais qui ne serait révélé qu'après.